

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [Nouvelle alerte de la Cour des comptes sur le déficit public](#)
- [La croissance sera timide pour le premier trimestre 2017](#)
- [Commerce extérieur : c'est la Bérézina !](#)
- [La France reste la première destination touristique mondiale](#)
- [PIB : la France exclue du top 10 des puissances mondiales en 2050](#)
- [Plus de 11 000 fausses offres détectées en 2016 sur le site de Pôle emploi](#)
- [2016, encore une bonne année pour le crédit conso](#)
- [Assurance chômage : patronat et syndicats à l'heure du choix](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

- [Fraude sociale : 1 milliard d'euros récupéré](#)

**FISCALITE**

- [L'abandon de l'écotaxe, un "échec" à 1 milliard d'euros selon la Cour des comptes](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Hermès franchit le cap des 5 milliards d'euros en 2016](#)
- [BNP Paribas chute en Bourse après l'annonce de ses résultats 2016](#)
- [Le nombre de passagers de Air France en hausse de 7,5 %](#)

**LA VIE DES DEPARTEMENTS**

- [Seine-et-Marne : moins 15,64 % de dossiers de surendettement en un an](#)

**LA VIE DES REGIONS**

- [Une carte collaborative de la corruption en France](#)

**LIVRES / REVUES DIVERSES**

- [« Quelle politique de santé pour demain ? » de Laurent Degos](#)
- [« Dans l'enfer de Bercy : Enquête sur les secrets du ministère des Finances » de Frédéric Says et Marion L'Hour](#)

**DERNIERE MINUTE**

- [Le Medef accepte de rouvrir la négociation sur l'assurance-chômage](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Nouvelle alerte de la Cour des comptes sur le déficit public

Le 08/02/17, la **Cour des comptes** a publié son rapport annuel. Elle appelle à un effort beaucoup plus important sur la dépense publique et estime qu'un déficit à 2,7 % en 2017 « sera très difficile à atteindre ». En cela, elle rejoint le **Conseil constitutionnel** qui, fin décembre, avait fait part de ses réserves quant au but fixé : « Les hypothèses retenues pour 2016 et 2017 peuvent être regardées comme optimistes, particulièrement en ce qui concerne le déficit pour 2017 ». **Les raisons de la Cour des comptes** pour justifier son opinion ? **01)-** Une surestimation des recettes ; **02)-** Une sous-budgétisation des dépenses. **La Cour** : « [L'hypothèse de croissance du PIB retenue par le gouvernement, de 1,5 % en 2017,] peut toujours être considérée comme globalement un peu élevée ». Il est vrai que d'autres institutions comme la Commission européenne, l'OCDE, la Banque de France sont nettement moins optimistes concernant la croissance de l'Hexagone en 2017 (de 0,2 à 0,4 point). A cela se rajoute un chiffre de croissance « décevant » en 2016 (1,1 %). Tout cela risque de jouer sur le niveau des recettes fiscales, et le gouvernement « aura moins de marge de manœuvre que par le passé, notamment sur les coûts des contentieux fiscaux et sur la contribution au budget de l'Union européenne. Ces dernières années, ces prévisions avaient été très prudentes, ce qui avait permis au gouvernement de constater des bonnes surprises en fin d'exercice. Elles ont été revues en baisse pour 2017 : d'où un "matelas" moins important en fin d'année ». **Les dépenses** : pour la Cour, il est inévitable que la masse salariale dans la fonction publique reparte à la hausse. Pourquoi ? A cause du dégel du point d'indice et de l'accord sur les carrières qui entre tout juste en vigueur. **La Cour** : « La masse salariale des administrations publiques progresserait à un rythme qui n'avait pas été atteint depuis près de dix ans ». La Cour estime aussi que les dépenses des ministères devraient augmenter (pour la première fois depuis 5 ans). La réponse de **Bercy** est qu'il y a nécessité de renforcement de certains secteurs considérés comme « prioritaires » (jeunesse, sécurité, emploi) : « Il est nécessaire de rappeler que ces priorités sont intégralement financées selon un schéma présenté dans le projet de loi de finances, notamment par la réorientation du pacte de responsabilité ». **La Cour** souligne que « le budget a été bouclé grâce à des mesures de trésorerie qui gonflent artificiellement les recettes de 2017 ». Elle argue également que plusieurs mesures votées dans la dernière loi de finances (la hausse du crédit d'impôt compétitivité emploi, son extension aux associations, ainsi que l'élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile) n'auront un impact sur le déficit qu'en 2018. Les économies prévues dans le projet de loi de Finances, elles, représenteraient « seulement » 400 millions d'euros. Pour la Cour, il faut donc que le gouvernement fasse un effort « bien plus drastique » sur la dépense publique. **Les Echos** : « Pour atteindre l'équilibre des comptes publics en 2020, il faudrait stabiliser les dépenses. Du jamais vu ». Pour rappel : la progression de la dépense publique a été de 2,3 % en moyenne de 2000 à 2009, puis de 0,8 % entre 2010 et 2015. NB : Depuis 2014, Si l'Hexagone a pu diminuer la charge d'intérêts malgré une augmentation de la dette publique, c'est parce qu'il a bénéficié d'un contexte de taux d'intérêts faibles. **Les Echos** : « La Cour note ainsi que, depuis 2012, 40 % de la réduction du déficit est imputable à la diminution de la charge de la dette. Il est peu probable que ces conditions soient à nouveau réunies dans les trois prochaines années ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211781882327-nouvelle-alerte-de-la-cour-des-comptes-sur-le-deficit-public-2063449.php#xtor=EPR-3034-%5Bnl%5D-thematique%5D-20170208-%5BProv%5D-1413980%402>

→ Le rapport de la Cour des comptes :

<http://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2017>

(Sources : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 08/02/2017, Ingrid Feuerstein, [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) février 2017)

[Retour au sommaire](#)

### ● La croissance sera timide pour le premier trimestre 2017

Le 08/02/17, la **Banque de France** (BdF) a publié ses estimations de croissance pour l'Hexagone pour 2017 : 0,3 % au premier trimestre, 1,3 % sur l'année. Selon la BdF, la croissance devrait être tirée par trois locomotives : l'aéronautique, la pharmacie, la

métallurgie, où les carnets de commandes se maintiennent « à un bon niveau ». La BdF s'attend d'ailleurs à « une hausse de la production » en février. **Les autres secteurs :** **01)-** Les services : en janvier, l'activité s'est accélérée, plus spécialement dans l'intérim et les activités de conseil ; **02)-** Le bâtiment : l'activité est restée « stable » ; la BdF note une « baisse dans le gros œuvre, due en partie à des conditions climatiques particulièrement rigoureuses, compensée par la hausse dans le second œuvre ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-croissance-sera-timide-pour-le-premier-trimestre-2017\\_1877092.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-croissance-sera-timide-pour-le-premier-trimestre-2017_1877092.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/02/2017, avec AFP)

### ● Commerce extérieur : c'est la Bérézina !

Selon **les Douanes**, 2016 a été une mauvaise année pour le déficit commercial de la France : il a atteint 48,1 milliards d'euros (une progression de 3,1 milliards d'euros). Le gouvernement échoue dans son pari d'équilibrer la balance commerciale à la fin du quinquennat, hors facture énergétique. Idem pour la balance des produits manufacturiers, cette dernière atteignant 35,1 milliards d'euros en 2016 (+ 9,2 milliards d'euros par rapport à 2015). Un point, un seul, de positif : l'allègement de la facture énergétique : 31,5 milliards d'euros en 2016, contre 39,8 milliards d'euros en 2015. Les Douanes signalent que tous les autres indicateurs sont dans le rouge. **La tribune** : « Les exportations ont reculé de 0,6 % quand les importations ont augmenté de 0,1 %, provoquant un nouveau repli du taux de couverture – le ratio exportations/importations - qui s'élève désormais à 90,4 %. Soit 0,6 point de moins qu'en 2015) ». **Les Douanes** : « Le recul des ventes de biens intermédiaires est particulièrement marqué, notamment les produits métallurgiques et chimiques, dans un contexte de baisse de la demande européenne et de tassement des prix de matières premières industrielles. Les exportations de produits énergétiques affichent un nouveau repli et celles de produits agricoles diminuent fortement, en particulier les céréales ». **Les produits manufacturiers** : le déficit automobile (véhicules et équipements automobiles) se creuse de 3,3 milliards d'euros, à cause de la hausse des importations. La tendance dans l'aéronautique elle-même est au fléchissement. **Les Douanes** : « L'élargissement du déficit manufacturier s'explique principalement par la réduction de 3,7 milliards de l'excédent aéronautique, passant de 22,3 milliards à 18,6 milliards d'euros ». **Par secteurs géographiques. L'Europe** (qui représente près de 60 % des exportations françaises) : on note une stabilisation (+ 0,3 %, après + 2,3 %). En fait, le recul des exportations dans les Pays-Bas et la Belgique a été compensé par « le dynamisme des ventes aux nouveaux Etats membres (NEM) et à l'Espagne ». **La Tribune** : « En revanche, les exportations vers les pays tiers (hors UE) se contractent avec l'ensemble des zones (- 2,1 %, après + 7,3 %), à l'exception de l'Europe hors UE (+ 5,2 %, après - 1,4 %), poussées par les livraisons aéronautiques ». Les exportations sont en repli en ce qui concerne **l'Afrique** (- 10,5 %, après + 4 %) et **le Proche et Moyen-Orient** (- 7,2 %, après + 12,7 %) ; la raison : une diminution des livraisons aéronautiques et un recul des ventes de céréales. Idem pour **l'Asie** (- 1,2 %, après + 5,1 %) et **l'Amérique** (- 1,3 %, après + 16,5 %). Signalons aussi qu'à 124 100 unités légales, le nombre total d'opérateurs à l'exportation a reculé (- 0,6 %). **Les Douanes** : « Il recule vers toutes les zones géographiques, notamment vers l'Afrique et l'Europe hors UE. Les exportateurs de matériel informatique et électronique et de véhicules automobiles sont les plus touchés ». La France est loin derrière l'Italie et l'Allemagne, deux pays dont les balances commerciales sont excédentaires et qui disposent de « bataillons à l'export bien plus étoffés » : environ 200 000 entreprises exportatrices pour l'Italie, 300 000 pour l'Allemagne.

[Retour au sommaire](#)

L'Institut **COE-Rexecode** a cependant expliqué, dans son bilan de compétitivité, que « la politique de l'offre symbolisée notamment par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les allègements de charges contenus dans le Pacte de responsabilité et la mesure de sur-amortissement, a produit ses effets ». **Le coût salarial dans l'Hexagone** en 2016 (+ 0,9 %) est en-dessous de la moyenne de la zone euro (+ 1,3 %), plus particulièrement de l'Allemagne (+ 9,1 %). Si l'on considère la période 2012-2016, les écarts

constatés sont encore plus importants : + 0,8 % d'augmentation du coût salarial en France, + 3,7 % en moyenne dans la zone euro, + 9,1 % en Allemagne. **COE-Rexecode** : « *L'amélioration de la compétitivité-coût a permis à la fois un début de redressement de la compétitivité-prix et un certain rétablissement des marges des entreprises françaises. [...] La hausse des prix à l'exportation des produits français, qui avait été supérieure de 6 points à la hausse moyenne des prix à l'exportation des produits de la zone euro entre 2000 et 2007, a fait place à une baisse de - 1,4 % sur la période 2011-2016. Le prix moyen des exportations de la zone euro a baissé un peu plus que les produits français (- 2,5 %) tandis que le prix moyen des exportations allemandes a, quant à lui, augmenté de + 1,3 %* ». Alors, pourquoi des résultats aussi mauvais, malgré cette amélioration de la compétitivité-prix du made in France ? Les importateurs européens consultés par COE-Rexecode considèrent, comme en 2015, que les produits français sont trop chers. Ce que confirment les Douanes. « *Plus grave* », la part des exportations françaises de biens et services dans celles de la zone euro a légèrement reculé en 2016 (13,4 %, après 13,6 % en 2015). A titre de comparaison, elle se situait à 17 % en l'an 2000. **COE-Rexecode** : « *Si la part de marché française était restée à son niveau de 2000, le montant des exportations de biens et services de la France serait au-dessus du niveau actuel de 170 milliards d'euros* ». Avant d'estimer le manque à gagner cumulé de l'Hexagone, sur 15 ans, à 1.500 milliards d'euros – soit près des trois quarts du PIB français annuel. **Que donnera 2017 ?** Rien de précis à l'horizon en matière de prévisions, si ce n'est que le Brexit est considéré comme un facteur défavorable. **La Tribune** : « *Le Royaume-Uni est l'un des rares pays avec lequel la France dégage un excédent commercial, proche de 10 milliards d'euros par an. Si le Brexit se traduit par la mise en place d'importantes barrières protectionnistes (quotas, droits de douanes...), la balance commerciale pourrait en souffrir et le déficit se creuser un peu plus* ». <http://www.latribune.fr/economie/france/commerce-exterieur-c-est-la-berezina-636581.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20170208>  
(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 08/02/2017, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La France reste la première destination touristique mondiale

Le 10/02/17, **Jean-Marc Ayrault**, ministre des Affaires étrangères, a indiqué que le nombre de touristes étrangers ayant visité la France en 2016 se situe entre 82,5 et 83 millions de personnes (contre 85 millions en 2015). L'Hexagone reste toutefois la première destination touristique mondiale. **M. Ayrault** : « *2016 va rester une année à part, à cause des attentats, des intempéries et des mouvements sociaux. [...] La destination France a souffert, [mais les premières estimations sur le nombre de visiteurs étrangers (qui proviennent de la Direction générale des entreprises et de la Banque de France) assurent] à la France encore la place de première destination touristique mondiale, [comme en 2015 où elle devançait les États-Unis et l'Espagne en termes de fréquentation touristique]* ». M. Ayrault a également expliqué que les plans destinés à redorer l'image de marque de la France à l'étranger ont été efficaces ; ces plans avaient été élaborés par le gouvernement et les professionnels du tourisme. **M. Ayrault** : « *Il y a eu un impact réel, notamment sur le retour de la clientèle japonaise. [De nombreuses annulations de touristes japonais avaient été enregistrées après les attentats qui avaient frappé la France. Mais on assiste désormais à un retour massif de la clientèle nipponne avec] des réservations aériennes en hausse de 60 % vers Paris pour le premier trimestre 2017. [Pour autant,] un grand chantier reste à faire pour que la France reste une destination mondiale* ». **L'objectif du gouvernement** : atteindre la barre symbolique des « 100 millions de touristes en 2020 » : « *Au-delà des mesures d'urgence, [telles que la vidéosurveillance, pour garantir la sécurité des touristes étrangers sur tout le territoire,] nous devons agir sur l'accueil, la qualité, la lisibilité. [...] L'offre nouvelle à mettre en place n'est pas forcément du haut de gamme* ». Précisons que le nombre définitif de touristes étrangers venus en France en 2016 ne sera dévoilé par l'Insee qu'au mois de mars. **Le Point** : « *Pour l'ensemble de 2016, les seuls chiffres connus actuellement portent uniquement sur le "Grand Paris" et font état d'une baisse de 10 % des arrivées hôtelières d'étrangers, notamment la clientèle asiatique refroidie par les attentats* ». Le 07/02/17, **l'Insee** a indiqué que le dernier trimestre 2016 avait connu une augmentation de la

fréquentation ; le nombre de nuitées cumulées « par les touristes étrangers et français [a] même dépassé le niveau de fin 2014, soit avant les attentats » (+ 2,9 % pour les nuitées de touristes étrangers sur les trois derniers mois de 2016).

[http://www.lepoint.fr/societe/tourisme-pres-de-83-millions-d-etrangers-ont-visite-la-france-en-2016--10-02-2017-2103866\\_23.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=LKHoVnmHo5T%2BMusr6Fp%2Bya2ao%2BbPbDwAe6GipBms\\_%2B8P6htkBjIMXYhC8m\\_7PjTFZlqfxBwU3ouS994dIIMj86YFjdHLLM#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20170211](http://www.lepoint.fr/societe/tourisme-pres-de-83-millions-d-etrangers-ont-visite-la-france-en-2016--10-02-2017-2103866_23.php?M_BT=77616227272&m_i=LKHoVnmHo5T%2BMusr6Fp%2Bya2ao%2BbPbDwAe6GipBms_%2B8P6htkBjIMXYhC8m_7PjTFZlqfxBwU3ouS994dIIMj86YFjdHLLM#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20170211)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 11/02/2017, AFP)

### ● PIB : la France exclue du top 10 des puissances mondiales en 2050

Début février, le cabinet de conseil et d'audit **PwC** a publié une étude intitulée "*The World in 2050 - The long view: how will the global economic order change by 2050?*". Il en ressort qu'à l'horizon 2050, les pays émergents devraient devenir les premières puissances mondiales ; en occupant les six premières places notamment. **Pascal Ansart**, de PwC : « *Le centre de gravité de l'économie mondiale devrait continuer de s'éloigner des pays matures pour s'orienter vers les économies émergentes en Asie et ailleurs* ». Se situeraient dans les 10 premiers, selon cet exercice de prospective : La Chine, l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, la Turquie ; pays qui devraient connaître, pour les 34 prochaines années, une croissance annuelle de 3,5 %. Des prévisions qui laissent loin derrière celles pour la France, le Canada, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, dont la croissance est estimée à 1,6 %. Toujours selon l'étude, la France pourrait perdre sa dixième place vers 2030 au profit du Mexique « *en terme de PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA)* ». En 2050, l'Hexagone pourrait n'être plus qu'à la 12<sup>ème</sup> place. Le continent africain est totalement absent des 10 premières positions ; le premier pays africain est le Nigéria, qui se positionnerait en 14<sup>ème</sup> position. **Vladislava Iovkova**, Senior Manager Strategy & spécialiste en analyses économiques : « *La croissance dans de nombreux pays émergents sera soutenue par une relative dynamique démographique. Cette évolution devrait néanmoins s'accompagner d'investissements dans l'éducation et d'une amélioration des fondamentaux macroéconomiques pour garantir suffisamment d'emplois aux jeunes en nombre croissant dans ces pays* ». **La Tribune** : « *En terme de PIB en PPA, la Chine est déjà à la tête du classement en 2016 et devrait asseoir sa position dominante en 2050 - suivi par l'Inde et les Etats-Unis* ». La part relative de la Chine au sein du PIB mondial entre 2016 et 2050 selon PwC : elle devrait passer de 18 % à 20 % ; celle de l'Inde : elle devrait passer de 7 % à 15 % ; celle des Etats-Unis : elle devrait baisser de 16 % à 12 %. La croissance des pays émergents devrait entraîner une augmentation des salaires, « *mais la convergence totale des niveaux de revenu à travers le monde ne devrait pas se réaliser dans 34 ans* ». **Vladislava Iovkova** : « *En 2050, le niveau de revenu moyen des États-Unis sera environ le double de celui de la Chine et le triple de celui de l'Inde - mais il est également possible que les inégalités de revenus entre les pays continuent de croître, notamment en raison des évolutions technologiques qui favorisent les travailleurs les plus qualifiés et les détenteurs de capitaux* ».

[http://www.latribune.fr/economie/international/pib-la-france-exclue-du-top-10-des-puissances-mondiales-en-2050-637372.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170210](http://www.latribune.fr/economie/international/pib-la-france-exclue-du-top-10-des-puissances-mondiales-en-2050-637372.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170210)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 10/02/2017, Anaïs Cherif)

[Retour au sommaire](#)

### ● Plus de 11 000 fausses offres détectées en 2016 sur le site de Pôle emploi

En un an, **Pôle emploi** a démasqué 11 000 fausses offres d'emploi sur son site pôle-emploi.fr. Au total, 4 800 comptes d'entreprises, qui n'ont en fait aucune activité, ont été bloqués. Le but des ces fausses offres : soutirer de l'argent aux chômeurs grâce à des procédés de plus en plus évolués. Pourquoi de telles offres peuvent-elles se retrouver sur le site de Pôle emploi ? Parce que les employeurs peuvent désormais accéder librement aux CV des demandeurs d'emploi ; ils ont la possibilité de publier directement sur le site de Pôle emploi leurs offres « *et avoir ainsi accès aux quelque 8 millions de CV contenus dans la base de données de Pôle Emploi* ». L'objectif : faciliter le contact entre recruteur et chercheur d'emploi. Malheureusement, des escrocs en ont profité pour s'introduire dans ce

processus et les demandeurs d'emploi sont d'autant plus vulnérables qu'ils ont confiance en Pôle emploi. **La direction générale de Pôle emploi** au Figaro : « *Le travail de vérification des offres d'emploi et de l'authentification des sociétés est mené par 4 200 agents de Pôle emploi avec l'aide d'algorithmes qui tournent en permanence. [...] Chaque employeur doit créer un compte qui est vérifié et validé par des agents. Ensuite, chaque annonce créée est vérifiée par des algorithmes. Certaines, frauduleuses, passent à travers les mailles du filet* ». Les algorithmes sont donc régulièrement mis à jour. **Pôle emploi** : « *Par ailleurs, il est difficile de contrôler l'identité des sociétés, d'autant qu'il arrive que les entreprises se fassent pirater leur compte. C'est à ce niveau-là que se situe la faille majeure et il est difficile d'y remédier* ». Le problème vient de ce que ces fausses offres d'emploi sont de plus en plus « *crédibles* », de plus en plus sophistiquées : on y trouve souvent un nom d'employeur, la description du poste et le salaire, soit toutes les caractéristiques d'une offre d'emploi classique et honnête. **Catherine Poux**, directrice des services aux entreprises chez Pôle emploi sur Europe 1 : « *Avant on les débusquait grâce aux fautes d'orthographe, il y en a moins aujourd'hui, ce qui rend la chasse plus difficile pour les repérer* ». Pôle emploi conseille donc aux demandeurs d'emploi d'être vigilants. **Quelques arnaques : 01)**- Le faux employeur demande au demandeur d'emploi d'avancer des frais, par exemple en achetant du matériel. Evidemment, une fois la somme encaissée, le prétendu employeur disparaît avec l'argent. **02)**- Le faux employeur demande au demandeur d'emploi qu'il lui fournisse des copies de ses papiers d'identité et/ou ses coordonnées bancaires ; conséquence : risque d'usurpation d'identité et/ou de dépouillement du compte bancaire. **03)**- Après avoir fait effectuer une quelconque prestation, le faux employeur envoie alors « *un chèque d'un montant supérieur à la somme convenue, puis demande à la victime de reverser à un tiers, présenté comme un "associé", la différence. Le chèque est alors déclaré volé, le compte en banque du chercheur d'emploi n'est jamais crédité mais l'escroc a empoché le "trop plein" initialement versé* ». Pour Pôle emploi, c'est clair : il faut se méfier de toutes demandes d'achat de matériel et d'avance de frais ; il faut se méfier aussi des salaires hors normes par rapport au poste. **Mme Poux** : « *On ne doit jamais fournir de pièces personnelles, RIB, carte d'identité, tant que nous n'avons pas rencontré un recruteur. Il faut aussi être attentif aux numéros surtaxés qu'on vous demande de rappeler* ». **Le Figaro** : « *Des centaines voire des milliers de demandeurs d'emploi - aucun chiffre officiel ne permet de mesurer le phénomène - seraient déjà tombés dans le piège de fausses sociétés. En effet, chaque jour, entre 500 000 et 600 000 offres sont disponibles sur le site de l'opérateur public, épluchées par des millions de demandeurs d'emploi* ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/02/08/09005-20170208ARTFIG00009-plus-de-11000-fausses-offres-detectees-en2016-sur-le-site-de-pole-emploi.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 08/02/2017, Elodie Tymen)

#### ● 2016, encore une bonne année pour le crédit conso

Le 08/02/17, l'**Association des sociétés financières** (ASF) a publié des statistiques qui indiquent que, « *depuis son retour à la hausse en 2014, confirmée en 2015, la production de crédits à la consommation est à nouveau en croissance sur l'ensemble de l'année 2016* ». Un redressement confirmé avec une progression de l'activité de 6,4 % (contre 6,3 % en 2015). Au total, en 2016, ont été accordés 38,8 milliards d'euros de crédits à la consommation. **L'ASF** : « *Toutefois, cette croissance demeure inférieure de 13 % par rapport au pic historique d'activité enregistré en 2007* ». **Le détail : 01)- Les prêts personnels** : à 13,4 milliards d'euros, ils ont connu une hausse de 6,8 % ; **02)- Le financement de l'achat d'automobiles** : en pointe, les opérations de location avec option d'achat (+ 32,2 %), avec 5,3 milliards d'euros d'encours ; **03)- Les crédits renouvelables** : ils sont restés quasi stables (+ 0,1 %, à 10 milliards d'euros).

[http://www.latribune.fr/vos-finances/banques-credit/credit-conso/2016-encore-une-bonne-annee-pour-le-credit-conso-637405.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170210](http://www.latribune.fr/vos-finances/banques-credit/credit-conso/2016-encore-une-bonne-annee-pour-le-credit-conso-637405.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170210)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 10/02/2017)

[Retour au sommaire](#)

### ● Assurance chômage : patronat et syndicats à l'heure du choix

Huit mois après l'échec des précédentes négociations, syndicats et patronat vont retourner à la table des négociations le 15/02/17. Le sujet qui fâche : la taxation des contrats courts. Le refus du patronat de toute forme de modulation de cotisation sur les contrats courts (CDD, intérim) a été à l'origine de l'échec des précédentes négociations. **Eric Courpotin, CFTC** : « *[Diverses études d'experts ont été présentées lors des réunions, dont plusieurs sur les contrats précaires, qui] ont montré que c'est bien le cœur du problème* ». **L'Unédic** notamment a publié une étude qui révèle que les CDD de moins d'un mois ont explosé en 15 ans, « *passant d'un peu plus de 1,5 million par trimestre à plus de 4 millions* ». **Les plus gros utilisateurs de contrats de moins d'un mois, voire de quelques jours** : les arts et spectacles, l'édition, l'audiovisuel, la santé, l'hôtellerie-restauration, l'immobilier. **Challenges** : « *Selon Le Figaro et L'Opinion, les négociateurs patronaux ont proposé d'expérimenter une taxation, temporaire, uniquement sur ces contrats très courts, afin d'obtenir de leur organisation le mandat pour négocier* ». **Christian Nibourel**, président du Groupement des professions de service (**GPS**, qui représente 25 fédérations patronales, dont l'hôtellerie-restauration, la banque-assurance, les services informatiques, etc.) et membre du comité exécutif du **Medef** : « *[Cette piste n'est] pas acceptable. [...] Je ne suis pas pour rouvrir les négociations si c'est pour taxer les contrats courts. Ce serait contreproductif pour des secteurs dont les modèles économiques ne permettent pas de se passer de ces contrats* ». Certaines organisations syndicales accusent le patronat de « *jouer la montre* » avant l'élection présidentielle, « *en espérant que la nouvelle majorité au pouvoir accède à leurs revendications, notamment la dégressivité des allocations chômage promise par François Fillon* ». De son côté, **Emmanuel Macron**, candidat d'En Marche ! entend confier, s'il est élu, la gestion de l'Unédic à l'Etat. **M. Courpotin** : « *Nous, on a envie que les négociations repartent, ne serait-ce que pour envoyer un signe à nos politiques pendant cette campagne, dire "on est capables de gérer"* ». **Michel Baugas, FO** : « *Négocions ! Au vu des programmes des candidats à la présidentielle, il y a urgence à préserver le système paritaire de l'assurance chômage* ». Mais pour lui, il faut que le Medef ait un mandat de négociation : « *Si on repart en négociations et que le Medef essaie d'obtenir son mandat au cours des discussions, on court à un nouvel échec* ».

**Voir notre rubrique "Dernière minute" en fin de Crible.**

[https://www.challenges.fr/france/assurance-chomage-patronat-et-syndicats-a-l-heure-du-choix\\_453998#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170213](https://www.challenges.fr/france/assurance-chomage-patronat-et-syndicats-a-l-heure-du-choix_453998#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170213)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/02/2017, avec AFP)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Fraude sociale : 1 milliard d'euros récupéré

**La Délégation nationale à la lutte contre la fraude** a publié son huitième bilan. Il en ressort qu'en 2015 un peu plus d'un milliard d'euros a été récupéré. **Liaisons sociales** : « *Les redressements pour travail illégal ont généré 497 millions de recettes tandis que les détections de prestations indues (maladie, famille et retraite) rapportent 504 millions* ».

<http://www.liaisons-sociales-quotidien.fr/content/Index.aspx>

(Source : [www.liaisons-sociales-quotidien.fr](http://www.liaisons-sociales-quotidien.fr) du 01/02/2017)

[Retour au sommaire](#)

### FISCALITE

#### ● L'abandon de l'écotaxe, un "échec" à 1 milliard d'euros selon la Cour des comptes

Comme le dit **la Cour des comptes** dans son rapport annuel, l'abandon de l'écotaxe en 2014 constitue un « *échec de politique publique* » ; échec dont le coût en indemnisation (notamment à Ecomouv' et ses partenaires, qui étaient chargées de la mise en œuvre de la taxe) a coûté à l'Etat 957,58 millions d'euros, « *tandis que la solution de remplacement adoptée pénalise poids lourds français et automobilistes* ». Pour la Cour, « *les conséquences [de l'abandon de l'écotaxe, Ndlr] sont probablement très durables* ». La Cour considère que le pilotage du projet a été « *centré sur des objectifs de court terme* », et que la suspension dudit projet a été « *prise dans la précipitation pour tenter de répondre à une situation d'urgence* ». **La Cour** : « *[Cette] décision sans base contractuelle a fragilisé*

la position de l'État, limitant notamment toute possibilité de rechercher, par la suite, une éventuelle faute d'Écomouv' dans le retard ou les défauts du dispositif ». De plus, au 957,58 millions d'euros d'indemnisation, viennent s'ajouter 70 millions d'euros « pour mettre en œuvre l'écotaxe, puis la défaire ». S'ajoutent également des recettes manquantes : 9,8 milliards d'euros d'écotaxe entre 2014 et 2024, et 795 millions d'euros de taxe à l'essieu pour la période 2009-2024 - cette taxe avait été abaissée en prévision de l'arrivée de l'écotaxe. Quant à la solution de remplacement, c'est-à-dire une hausse de la taxe sur les carburants (TICPE), elle pénalise les poids lourds français et les automobilistes « au bénéfice des poids lourds étrangers qui se ravitaillent peu en France, [et] l'objectif indirect de rééquilibrage de la compétitivité relative entre les transporteurs français et étrangers en France, que portait l'écotaxe poids lourds, est mis en échec ». **Le cabinet du premier ministre** a répondu à la Cour des comptes que « cette décision a fait l'objet d'analyses juridiques et financières, [et que l'Etat a utilisé] tous les leviers dont il disposait dans le cadre des négociations avec Écomouv', [obtenant ainsi] des conditions financières plus favorables qu'initialement prévues ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20170201.OBS4706/serge-dassault-risque-l-ineligibilite-l-heure-du-verdict.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20170202](http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20170201.OBS4706/serge-dassault-risque-l-ineligibilite-l-heure-du-verdict.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20170202)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 02/02/2017, avec l'AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Hermès franchit le cap des 5 milliards d'euros en 2016

A l'issue de son exercice 2016, et malgré un quatrième trimestre moins dynamique que les précédents, les ventes d'**Hermès International** ont atteint 5,20 milliards d'euros (+ 7,5 %). L'objectif à moyen terme affiché d'Hermès était de 8 %, mais le groupe avait déjà annoncé qu'en raison des incertitudes économiques et géopolitiques du monde, ce chiffre risquait de ne pas être atteint.

[https://www.challenges.fr/luxe/hermes-franchit-le-cap-des-5-milliards-d-euros-en-2016-453030#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170208](https://www.challenges.fr/luxe/hermes-franchit-le-cap-des-5-milliards-d-euros-en-2016-453030#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170208)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 31/01/2017, avec Reuters)

### ● BNP Paribas chute en Bourse après l'annonce de ses résultats 2016

Le 07/02/17, **BNP Paribas** a publié un communiqué annonçant une hausse de son bénéfice net en 2016 (+ 15,1 %). **Jean-Laurent Bonnafé**, administrateur directeur général, s'est félicité de ce résultat. **La Tribune** : « *Pourtant, ce résultat, d'abord présenté comme conforme aux attentes des analystes, se voyait critiqué par les investisseurs qui ont relevé des fragilités notamment dans la banque de détail. A la suite, l'action BNP Paribas perdait plus de 4 %, ce mardi matin [07/02/17, Ndlr] à la Bourse de Paris - précisément 4,27 % à 57,45 euros, à 10h07, dans un marché à l'équilibre (+ 0,03 %)* ». Ces fragilités, quelles sont-elles ? **Daniel Larrourou**, directeur général délégué de Diamant Bleu Gestion, les détaille à l'AFP : **01)**- « *Le 4e trimestre 2016 est inférieur aux attentes et les perspectives pour la banque de détail en 2017 sont jugées un peu faibles par le marché ; 02)*- « *Le contexte global [est] assez négatif pour le secteur bancaire qui avait beaucoup progressé en novembre et décembre* » ; **03)**- Il existe de nombreuses incertitudes politiques amenant « *les investisseurs [à] réévaluer leurs perspectives à la baisse* ». De leur côté, **les analystes d'Aurel BGC**, remarquent que « *la banque de détail est sous forte pression en France* » : « *Le résultat net part du groupe est en forte hausse sur un an car le chiffre du 4e trimestre 2015 était exceptionnellement bas, mais la banque avait pris l'habitude de dépasser les attentes, ce qui n'est pas le cas cette fois* ». **BNP Paribas** a profité de l'occasion pour présenter **son plan stratégique**, qui vise, à l'horizon 2020 : **01)**- Une augmentation moyenne d'au moins 6,5 % par an de son résultat net d'ici 2020. **02)**- Un taux de croissance annuel moyen de ses revenus supérieur à 2,5 %. **03)**- Un taux de distribution de 50 %.

[Retour au sommaire](#)

**04)**- 3 milliards d'euros de coûts de transformation, notamment pour investir dans le numérique, ce qui devrait déboucher sur des économies récurrentes de 2,7 milliards d'euros par an à partir de 2020. Seront concernés par ce plan tous les métiers, comme la banque de détail. Dans cette dernière, sera poursuivie « *l'adaptation des réseaux d'agences* », du fait



d'une fréquentation moindre des clients. Ainsi, depuis 2012, 236 agences (sur un total de 1 964) ont été fermées dans l'Hexagone. **La Tribune** : « Seul échec : alors que la banque visait une baisse de 3 points de son coefficient d'exploitation (le rapport entre ses charges et ses revenus), celui-ci a au contraire grimpé de 0,8 point, une évolution qu'elle attribue en partie à l'augmentation des coûts réglementaires qui l'obligent à abonder par exemple le Fonds européen de sauvetage des établissements en difficulté ».

[http://www.latribune.fr/bourse/bnp-paribas-annonce-un-benefice-net-de-7-7-milliards-d-euros-15-en-2016-636497.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170207](http://www.latribune.fr/bourse/bnp-paribas-annonce-un-benefice-net-de-7-7-milliards-d-euros-15-en-2016-636497.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170207)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 07/02/2017, avec AFP)

#### ● Le nombre de passagers de Air France en hausse de 7,5 %

Le 08/02/17, **Air France-KLM** a indiqué que le nombre de passagers transportés en janvier sur un an était en hausse (+ 7,5 %). La zone Asie a connu une forte progression. 6,9 millions de passagers ont été transportés par les compagnies du groupe, Air France, KLM, HOPI, Transavia ; cependant, les recettes unitaires au siège kilomètre offert hors change de l'ensemble de ces compagnies (non inclus Transavia) est « en baisse par rapport à l'an dernier, mais dans une proportion moindre que les mois précédents ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/transports/le-nombre-de-passagers-de-air-france-en-hausse-de-7-5-453021#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170208](https://www.challenges.fr/entreprise/transports/le-nombre-de-passagers-de-air-france-en-hausse-de-7-5-453021#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170208)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) 08/02/2017, avec AFP)

### LA VIE DES DEPARTEMENTS

#### ● Seine-et-Marne : moins 15,64 % de dossiers de surendettement en un an

En 2016, les recours à la commission de surendettement sont en baisse en Seine-et-Marne (- 15,64 % par rapport à 2015). La Banque de France (BdF) de Melun a été en effet saisie de 3 464 dossiers en 2016 (contre 4 106 dossiers en 2015). **Jean-Benoît Dubois**, directeur départemental de la BdF : « On ne peut pas expliquer précisément pourquoi. C'est un faisceau de facteurs. C'est en tout cas très positif ». D'autant qu'on note une diminution de l'endettement, à 57 076 euros (contre 62 763 euros en 2015, soit - 9 %). La Seine-et-Marne possède une particularité par rapport au reste de la région : 19 % des dossiers sont liés à une dette immobilière (contre 10,22 % dans le reste de l'Île-de-France). **M. Dubois** : « En trois ans, cette part est passée de 14 à 19 %. Il est vrai qu'en Seine-et-Marne, les biens sont plus accessibles que dans le reste de l'Île-de-France ». **M. Dubois** fait également remarquer qu'il existe un changement de structure des dettes : « Dans les années 90, il y avait un vrai problème de recours immodéré au crédit. Nous faisons face désormais à un surendettement passif, suite à une perte d'emploi ou un divorce, qui empêche de pouvoir payer ses charges ». **Quelques chiffres : 01)-** 35,29 % des dossiers dans le département concernent les dettes financières à la consommation ; **02)-** 33 % des requérants ont vu leur dette effacée. **Le Parisien** : « Les autres ont eu accès à un plan de réaménagement de leur dette qui, depuis la modification de la loi en juillet dernier, ne peut excéder huit ans ».

[http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-moins-15-64-de-dossiers-de-surendettement-en-un-an-12-02-2017-6675516.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-moins-15-64-de-dossiers-de-surendettement-en-un-an-12-02-2017-6675516.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 12/02/2017, Faustine Léo)

[Retour au sommaire](#)

### LA VIE DES REGIONS

#### ● Une carte collaborative de la corruption en France

Depuis deux ans, l'association **Transparency France** établit une carte des condamnations pour corruption dans le secteur privé comme dans le secteur public. A l'heure où est écrit cet article, 660 affaires ont été recensées (dont 440 depuis 2014, une centaine datant d'avant 2010). **Les régions les plus touchées** : l'Île-de-France, la région PACA, l'outre-mer et la Corse (ces deux dernières « détiennent les records quand on pondère le nombre de condamnations avec le PIB »). **Les types d'affaires** : la prise illégale d'intérêts dans le cadre de marchés publics et le détournement de fonds publics. **Raymond Bonomo**, de Transparency France : « Nous ne travaillons pas dans une logique de "tous pourris". Il nous semble normal que le citoyen sache ce qui se passe dans le domaine du manquement à la

probité ». **Charles Duchaine**, magistrat chargé de mettre en place la future agence anticorruption, dont l'ouverture est prévue au printemps : « *[Une démarche qui] va dans le bon sens. Disposer de tels outils permet de donner de la visibilité au phénomène et de dégager des tendances, par exemple sur les catégories les plus exposées dans le privé et le public. Il existe un vrai problème de reconnaissance du phénomène de la corruption. Avoir des chiffres et un suivi participe d'une évolution des mentalités* ». La base de données de Transparency est en accès libre sur le site. **Laurène Bounaud**, directrice de Transparency France : « *L'open data est un outil essentiel pour une plus grande transparence* ». Avant de se féliciter des « *avancées de la loi pour une République numérique dans ce domaine* » mais de s'inquiéter que « *les décrets puissent en réduire la portée* ». **Le Monde** : « *Dans un rapport publié lundi 19 décembre, l'organisation non gouvernementale avait jugé "globalement positif" le bilan du quinquennat de M. Hollande "en matière de transparence de la vie publique et de lutte contre la corruption"* ».

[http://www.lemonde.fr/chronique-des-communs/article/2017/02/11/une-carte-collaborative-de-la-corruption-en-france\\_5078252\\_5049504.html](http://www.lemonde.fr/chronique-des-communs/article/2017/02/11/une-carte-collaborative-de-la-corruption-en-france_5078252_5049504.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 11/02/2017, Claire Legros)

### LIVRES / REVUES DIVERSES

#### ● « **Quelle politique de santé pour demain ?** » de Laurent Degos

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Notre système de santé est un des meilleurs du monde, nous l'arborons fièrement face à nos voisins, forcément jaloux. Et pourtant, nous allons dans le mur. Bouleversements sociétaux, révolution technologique, appétit vorace des industriels du médicament... nous nous préparons à un atterrissage d'urgence dans le meilleur des cas. Les ministres se succèdent, les lois passent, les maux restent. Au-delà d'un constat sans appel, Laurent Degos initie la réflexion sur le cap à donner à une politique qui prendrait en compte les défis de l'avenir tout en instaurant un nouveau partenariat entre professionnels de la santé et usagers. Nouvelle gestion de l'assurance-maladie, nouvelle économie de la santé, préservation de la solidarité, autonomisation du patient... Le monde change, notre santé aussi* ».

→ **L'auteur** : **Laurent Degos** est l'un des principaux acteurs de la médecine d'aujourd'hui, très impliqué dans la réflexion science-société. Entre 2005 et 2010, il a mis en place la Haute autorité de santé (HAS). Aujourd'hui, Professeur à Paris VII, il a, entre autres responsabilités, dirigé le service clinique des maladies du sang de l'hôpital Saint-Louis, l'Institut universitaire d'hématologie, également à Saint-Louis, et l'École doctorale de biologie et biotechnologies.

« *Quelle politique de santé pour demain ?* » de Laurent Degos (164 pages). Editeur : Le Pommier. Collection : Manifestes (5 août 2016)

<http://sante.lefigaro.fr/article/qui-soignera-notre-systeme-de-sante->

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 10/02/2017, Laurent Degos)

[Retour au sommaire](#)

#### ● « **Dans l'enfer de Bercy : Enquête sur les secrets du ministère des Finances** » de Frédéric SAYS et Marion L'Hour

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Le ministère de l'Économie et des Finances est l'un des plus puissants de la République, mais aussi l'un des plus secrets. Pendant deux ans, les auteurs sont partis en exploration dans ses 42 kilomètres de couloirs austères. Nourri d'une soixantaine d'entretiens confidentiels, leur livre révèle pour la première fois les coulisses de cette forteresse. Ils ont interrogé ministres, anciens ministres, hauts-fonctionnaires, acteurs de l'économie réelle et lobbyistes. Qui gouverne vraiment ? Le ministre, l'administration, l'Europe ou les lobbys ? Ils ont assisté à la genèse tourmentée de l'imposition à la source et révèlent celle, avortée, de la privatisation de la Française des jeux, bloquée par un seul fonctionnaire. Ils ont cherché la marge de manœuvre réelle dont disposent les ministres face à une Europe tatillonne. Ils ont recueilli les récits des rivalités, des conflits, des ambitions et des petits (ou gros) arrangements fiscaux, tel cet écrivain célèbre souhaitant faire exonérer les dons à son amie et qui a obtenu que son dossier soit examiné directement par les conseillers du ministre. Ils ont découvert la puissance des "services de Bercy" qui incarnent la continuité, au risque de l'immobilisme. A chaque alternance le nouveau ministre se voit ainsi remettre par l'administration un cahier contenant les réformes à engager. "Que le*

ministre soit de gauche ou de droite, ce cahier est le même à quelques lignes près. Ça va faire hurler vos lecteurs...", raconte un ancien directeur du Trésor ».

→ **Les auteurs** : **Frédéric Says** est journaliste politique à France Culture, où il présente chaque matin l'édito politique. **Marion L'Hour** est chef-adjointe du service économie et social à France Inter.

« *Dans l'enfer de Bercy : Enquête sur les secrets du ministère des Finances* » de Frédéric Says et Marion L'Hour (280 pages). Editeur : JC Lattès. Essais et documents (25 janvier 2017)

[https://www.challenges.fr/politique/le-livre-de-la-semaine-dans-l-enfer-de-bercy-les-coulisses-du-ministere-de-l-economie\\_452777#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20170212](https://www.challenges.fr/politique/le-livre-de-la-semaine-dans-l-enfer-de-bercy-les-coulisses-du-ministere-de-l-economie_452777#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20170212)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 12/02/2017, Rémi Clément)

#### DERNIERE MINUTE

##### ● **Le Medef accepte de rouvrir la négociation sur l'assurance-chômage**

Le 13/02/17, le conseil exécutif du Medef a donné son accord pour la réouverture de négociation sur l'assurance-chômage. **Le mandat** : « [Le comité exécutif] a donné mandat à Alexandre Saubot [président du pôle social du Medef, Ndlr] pour ouvrir une négociation avec les organisations syndicales afin de proposer une réforme ambitieuse, pérenne et qui permette de résoudre le déficit structurel de l'assurance-chômage ». **Deux points importants pour le Medef** : « L'impérieuse nécessité de ne pas alourdir le coût du travail [et] le besoin de flexibilité de notre économie ».

[http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/02/13/le-medef-accepte-de-rouvrir-une-negociation-sur-l-assurance-chomage\\_5079152\\_1656968.html](http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/02/13/le-medef-accepte-de-rouvrir-une-negociation-sur-l-assurance-chomage_5079152_1656968.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 13/02/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)